



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1691

Approbation du nouveau projet d'établissement de la Bibliothèque municipale 2021-2026

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1691 - APPROBATION DU NOUVEAU PROJET
D'ETABLISSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
2021-2026 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon (BmL), première bibliothèque municipale de France en dehors de Paris, est constituée aujourd'hui d'un réseau de 16 bibliothèques. Equipement culturel municipal le plus fréquenté, elle comptait en 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire, 127 000 inscrits, soit 20% de la population lyonnaise, a reçu 2,6 millions de visiteurs et visiteuses, et a prêté 4,2 millions de documents. Actrice majeure de la vie culturelle lyonnaise, la BmL, qui regroupe au total 449 emplois permanents, organise également plusieurs milliers de rencontres, conférences, expositions, spectacles ou ateliers, chaque année. La lecture publique constitue de ce fait le premier poste du budget culturel de la collectivité, avec près de 23 millions d'euros de dépenses annuelles.

De 2012 à 2018, la BmL a mis en œuvre un projet d'établissement incarné par un mot d'ordre « la bibliothèque plus que jamais », et structuré autour de trois grandes orientations : une bibliothèque « orientée publics », une bibliothèque « lieu de vie dans la cité », un « modèle lyonnais » basé notamment sur l'innovation numérique, la valorisation d'un patrimoine écrit et graphique exceptionnel, ou encore sur une réflexion territoriale qui s'inscrit dans un contexte institutionnel particulier, celui de la métropole lyonnaise.

Parmi les principales réalisations de cette période, on peut citer la construction de trois nouvelles bibliothèques d'arrondissement, l'automatisation complète du prêt et du retour des documents, la refonte des dispositifs d'accueil dans tout le réseau, la mise en place de grands événements thématiques renforçant le rôle de la bibliothèque comme lieu de débat dans la cité, ou la signature d'une convention de délégation de gestion avec la Métropole du Grand Lyon pour l'animation de la coopération avec les autres communes de la métropole. Durant cette période, les principaux indicateurs d'activité de la BmL (fréquentation, nombre d'abonné-es, nombre de prêts) ont fortement augmenté.

La réflexion sur un nouveau projet d'établissement, ralentie par les échéances électorales et la crise sanitaire sans précédent que nous subissons depuis deux ans, a repris début 2021. La réflexion s'est nourrie des constats tirés du dernier baromètre de satisfaction des usagers datant de 2018, des différents états des lieux actualisés en 2020, et des réflexions issues des groupes de travail permanents et des coordinations thématiques existant au sein de la BmL.

Le nouveau projet d'établissement intègre également les grands enjeux du plan de mandat approuvé par le Conseil municipal en mars 2021. Il a vocation à s'articuler aussi avec le plan d'administration en cours d'élaboration et avec la future charte de coopération culturelle. C'est la raison pour laquelle il est structuré à un double niveau :

- cinq principes directeurs ont été retenus. Ils correspondent aux grandes priorités municipales : un service public garantissant l'accès du plus grand nombre à la culture, favorisant la transition écologique, l'inclusion sociale, la participation citoyenne, la ville à hauteur d'enfant. Ils ont vocation à irriguer toute l'activité du

réseau des bibliothèques et permettront d'expliciter la façon dont la bibliothèque va contribuer à la mise en œuvre du plan de mandat.

- sept programmes thématiques, couvrant les principaux champs d'action de la BmL, précisent les dossiers prioritaires à mener d'ici 2026 dans ces différents domaines. Ces programmes visent à prolonger la dynamique enclenchée ces dernières années, en s'attachant plus particulièrement à :
 - moderniser les différents outils informatiques existants et poursuivre les innovations numériques, avec le soutien de l'Etat dans le cadre du label « bibliothèque numérique de référence » ;
 - rendre l'action culturelle et pédagogique plus lisible et plus structurée, en renforçant notamment les liens avec le secteur éducatif, en poursuivant les actions dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information, en développant l'éducation artistique et culturelle et les résidences artistiques ;
 - renforcer l'accessibilité des espaces et des services, en lançant la réflexion sur l'évolution des horaires d'ouverture et l'adaptation de la politique tarifaire ;
 - poursuivre la rénovation de la bibliothèque de la Part-Dieu et la modernisation des bibliothèques d'arrondissement ;
 - continuer à adapter l'offre documentaire à l'évolution des attentes et des pratiques culturelles des usagers, en particulier en matière de ressources numériques ;
 - poursuivre la coopération avec la métropole du Grand Lyon dans le domaine de la lecture publique ;
 - enfin, une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement interne de l'établissement, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des agents.

L'ambition de ce projet d'établissement est de réaffirmer le rôle essentiel que jouent les bibliothèques en tant que service public culturel de proximité, de les doter des outils et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, dans le but de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs, de leur permettre de renforcer le lien social et l'accès aux biens publics culturels, l'émancipation citoyenne et l'affirmation des droits culturels, dans l'esprit de la récente loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Ce projet doit être enfin un outil de redynamisation et de reconquête des publics après deux années de crise sanitaire au cours desquelles le secteur culturel en général, et les bibliothèques en particulier, ont été durement éprouvés.

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

Les orientations du projet d'établissement 2021-2026 de la bibliothèque municipale sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET